

MODÈLE DE GOUVERNANCE DE LA WCHM

Gouvernance collaborative du conseil de travail avec administration exécutive déléguée

La gouvernance de WCHM est assurée par un conseil de travail distribué, collaboratif et régi par les politiques, soutenu par des comités consultatifs et une prise de décision électronique distribuée.

Contrairement à de nombreuses grandes organisations sportives nationales qui ont du personnel rémunéré et un conseil d'administration axé presque exclusivement sur la gouvernance, la WCHM fonctionne comme un **conseil de travail**, où les administrateurs sont responsables à la fois de la gouvernance et du leadership opérationnel.

Le modèle de gouvernance de WCHM est décrit comme suit :

La WCHM fonctionne selon un modèle de gouvernance collaborative de conseils d'administration. Comme WCHM n'a pas d'employés, le conseil d'administration remplit à la fois ses responsabilités de gouvernance et de nombreuses fonctions opérationnelles. Les décisions stratégiques et politiques sont prises collectivement par le conseil, tandis que l'administration quotidienne est déléguée au président, qui travaille en étroite collaboration avec les dirigeants, les présidents de comités, les bénévoles et son développeur de site web. Les décisions du Conseil sont généralement prises par des requêtes écrites distribuées électroniquement à tous les administrateurs, permettant une participation effective à travers les multiples fuseaux horaires du Canada. Avant d'apporter des questions importantes au Conseil, le président consulte les comités consultatifs et les experts en la matière afin de s'assurer que les décisions sont bien informées. Cette approche offre une large contribution nationale tout en maintenant une gestion quotidienne efficace et une responsabilité claire du conseil d'administration.

Le modèle de WCHM comporte plusieurs éléments reconnaissables :

- **Les membres du conseil d'administration** sont activement impliqués dans la réalisation du travail de WCHM.
- **Autorité déléguée** – Le conseil délègue la gestion quotidienne au président tout en conservant l'autorité sur les décisions majeures.
- **Gouvernance distribuée** – La communication électronique permet aux administrateurs de partout au Canada de participer de manière équitable.
- **Prise de décision fondée sur des preuves** – Les décisions sont précédées de consultations et de collecte d'informations.
- **Leadership bénévole** – Les directeurs et bénévoles de WCHM accomplissent des fonctions qui, dans les grandes organisations, seraient assurées par du personnel rémunéré.
- **Axé sur le consensus** – Le président sollicite les conseils des comités et des groupes consultatifs avant de formuler des recommandations au Conseil. Les groupes consultatifs fonctionnent comme un **réseau de consultation informel** plutôt que comme des organes décisionnels. Cette distinction est importante :

Les groupes consultatifs recueillent de l'expertise et leurs membres formulent des recommandations, soit individuellement, soit collectivement, par l'entremise de leur chef de groupe.

Le président synthétise ces conseils et élabore des propositions.

C'est le Conseil qui prend les décisions.

C'est le président qui met en œuvre ces décisions.

L'approche axée sur le consensus préserve l'autorité juridique du Conseil tout en bénéficiant d'une large consultation.